

Carte 27 : Localisation des sites et monuments historiques sur l'ensemble des aires d'étude paysagères du projet (source : EPURE Paysage, 2018)

4 - 2 Patrimoine architectural et historique

4 - 2a Monuments historiques protégés

Les différents monuments historiques et sites recensés dans un rayon de 20 km sont : (du plus proche au plus éloigné)

Dans un rayon de 20 km il est observé de nombreux monuments historiques inscrits ou classés, de rares sites classés ou inscrits, AVAP (à plus de 15 km).

- **Monuments très proches du site éolien (0 à 5 km)**

Onze monuments protégés ou ensemble patrimoniaux (dont 9 M.H et 2 sites) sont localisés à moins de 5 km ce qui exige une analyse attentive des covisibilités qui à cette distance peuvent être assez marquées. Cependant ce patrimoine s'inscrit en grande partie au sein de vallée ce qui limite d'emblée la possibilité de fortes covisibilités.

- **Monuments localisés à 5/10 km du site éolien**

Treize monuments protégés (dont 3 sont classés en partie) sont localisés à cette distance.

- **Monuments éloignés à 10/15 km du site éolien**

Dix-huit monuments protégés ou ensemble patrimoniaux (dont 2 sites classés) sont localisés à cette distance.

- **Monuments très éloignés : (à plus de 15 km)**

Plusieurs sites remarquables bien qu'étant localisés à plus de 15 km du site éolien méritent une attention spécifique.

Il est observé à cette distance 22 monuments protégés ou ensemble patrimoniaux (dont 2 sites classés et 1 AVAP). Les sites sont en grande majorité inscrits au sein de vallées.

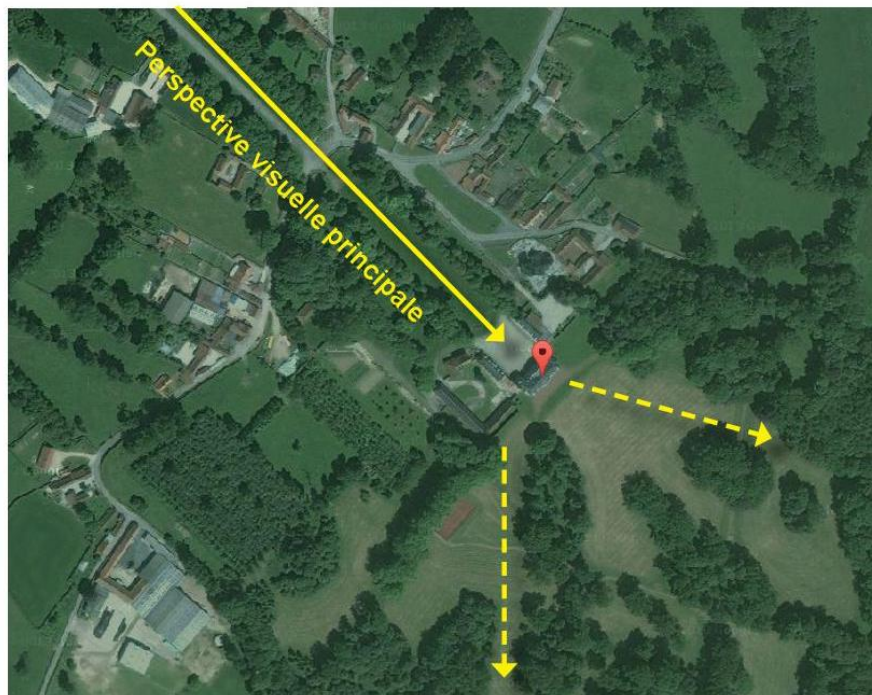
Analyse de l'impact visuel du niveau des éléments patrimoniaux dans l'aire d'étude paysagère rapprochée (< 5 km)

Commune	N°	Désignation	Protection		Eloignement croissant aux sites éoliens (à partir des secteurs d'implantation les plus proches)
			Classement	Inscription	
Pôles patrimoniaux à moins de 5 km					
Tramecourt	1	Château et parc paysager inscrits		M.H	0,8 km
Verchin	2	Eglise Saint-Omer et château inscrits		M.H	1,5 km
Lisbourg	3	Motte féodale inscrite		M.H	1,6 km
Créquy	4	Enceinte castrale inscrite		M.H	2,9 km
Planques	5	Eglise inscrite		M.H	3,2 km
Anvin	6	Eglise inscrite (chœur, décor intérieur)		M.H	3,55 km
Heuchin	7	Eglise inscrite		M.H	3,6 km
Senlis	8	Eglise inscrite		M.H	3,7 km
Bomy	9	Château Ronde de tilleuls (XVIII ^{ème})	M.H	M.H	3,9 km
			Site classé		
Renty	10	Château et moulin à eau inscrits		Site inscrit	4,4 km
Torcy	11	Château et parc paysager inscrits		M.H	4,5 km

Tableau 25 : Inventaire des monuments historiques et site classés et inscrits dans l'aire d'étude paysagère rapprochée (source : EPURE Paysage, 2018)



Château entouré d'un parc boisé



1 - TRAMECOURT :

Château 17^e, 18^e, 19^e siècle, inscrit
Parc paysager 19^e siècle, inscrit

Propriété privée

A la demeure seigneuriale austère du début du 17^e siècle, reconverte au siècle suivant en logis de fermier, succède un château de plaisance en 1740, en brique et pierre.

Un siècle plus tard, ce château est transformé, aménagé à l'intérieur, un parc paysager est dessiné, conférant à l'ensemble une dimension peu commune dans le département du Pas-de-Calais.

Eléments protégés :

L'ensemble formé par : le monument commémoratif précédant l'allée de tilleuls, l'allée de tilleuls, l'esplanade d'accès et ses contre-allées, les clôtures et grilles, le château et ses dépendances pour ses façades et toitures, la cour d'honneur, le vieux château et les bâtiments agricoles, le pigeonnier, l'abreuvoir situés dans la cour de ferme, le potager dans ses murs, le chartil, et le parc boisé : inscription par arrêté du 13 novembre 2003

Figure 54 : Château de Tramecourt (source : EPURE Paysage, 2018)



Emergence discrète du clocher de Verchin



Clocher tors de l'église de Verchin

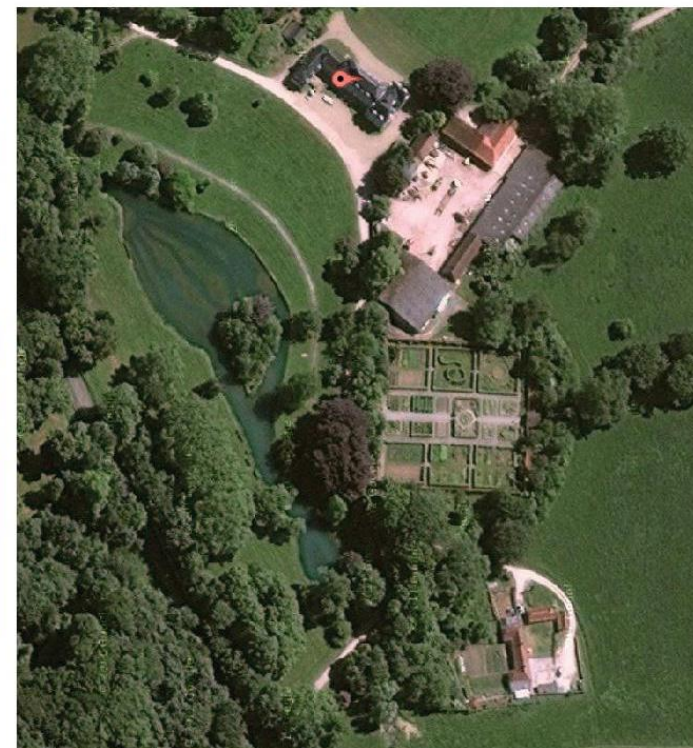
2 - **VERCHIN :**

Eglise Saint-Omer inscrite

17e siècle
Eglise de style flamboyant tardif, reconstruite au 17e siècle sur les ruines de l'ancienne église.
On note la disposition défensive du clocher-porche, édifié vers 1630.
Propriété de la commune
1996/11/15 : inscrit MH
Eglise (cad. A 267) : inscription par arrêté du 15 novembre 1996



Château de Verchin



Château et parc

2 - **VERCHIN :**

Château et parc inscrits

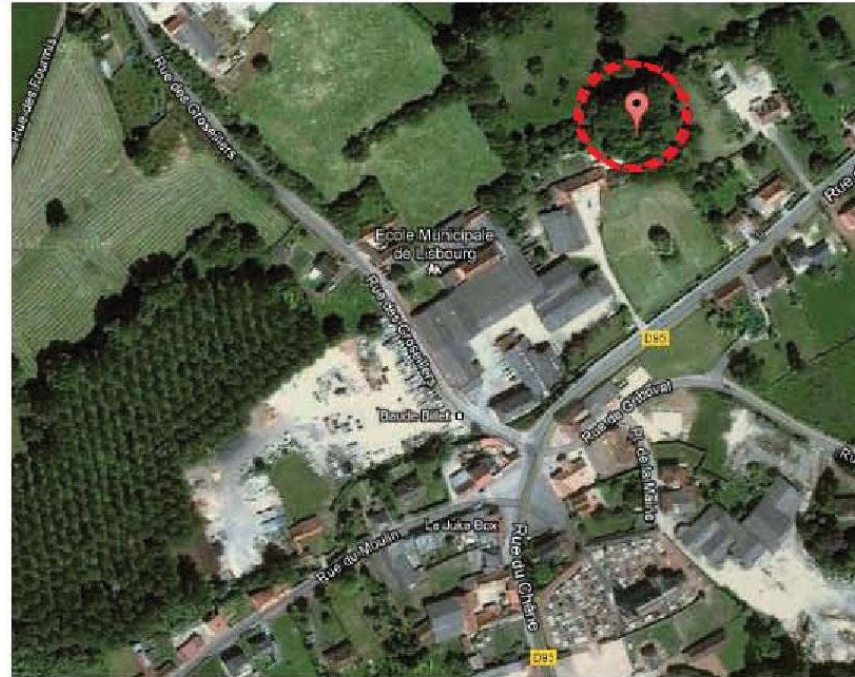
Eléments protégés :
Les façades et toiture du château et de sa serre ; la chapelle en totalité ; le parc entourant le château avec son système hydraulique (cascade, ponts, canaux, pièces d'eau, île) et le potager avec ses clôtures et sa remise (cad. B 221 ; C 356, 357, 359, 362, 449, 510, 514 à 516) : inscription par arrêté du 9 juillet 2010

Périodes de construction :
3e quart 17e siècle; milieu 18e siècle; 3e quart 19e siècle

Architecte ou maître d'oeuvre :
Normand Clovis (architecte)

Propriété d'une personne privée

Figure 55 : Eglise Saint-Omer (en haut) et château et parc de Verchin (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)



3 - LISBOURG :

Motte féodale inscrite

Eléments protégés :
Motte féodale et basse-cour (cad. D 91, 92) : inscription par arrêté du 9 novembre 1982

Périodes de construction :
Moyen Age

Site archéologique : 62 519 1 AH.



Enceinte castrale à Créquy



4 - CRÉQUY :

Enceinte castrale inscrite

Eléments protégés :
Sol et sous-sol (cad. E 316, 317, 502, 503, 507, 508) :
Inscription par arrêté du 27 juin 1991

Périodes de construction : 12e siècle ; 13e siècle

Propriété d'une société privée.

Figure 56 : Motte féodale de Lisbourg (en haut) et enceinte castrale de Créquy (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)



5 - **PLANQUES :**

Eglise inscrite

Eléments protégés :
Eglise : inscription par arrêté du 10 juin 1926

Périodes de construction :
16e siècle ; 17e siècle ; 18e siècle

Propriété de la commune



6 - **ANVIN :**

Eglise inscrite

Eléments protégés :
Choeur : inscription par arrêté du 10 juin 1926

Périodes de construction :
15e siècle

Propriété de la commune

Figure 57 : Eglise de Planque (en haut) et église d'Anvin (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)



Le bourg d'Heuchin vu de la route de Boyaval



7 - **HEUCHIN :**

Eglise inscrite

Eléments protégés :
Deux premières travées de la nef ; façade ouest ; bras nord du transept ; inscription par arrêté du 10 juin 1926

Périodes de construction :
11e siècle ; 12e siècle ; 2e quart 17e siècle

Propriété de la commune



Clocher de l'église et éoliennes de Hézecques



8 - **SENLIS :**

Eglise inscrite

13e siècle
propriété de la commune
1926/06/10 : inscrit MH
Eglise : inscription par arrêté du 10 juin 1926

Figure 58 : Eglise de Heuchin (en haut) et église de Senlis (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)



Château entouré d'un parc boisé



Rotonde des tilleuls



Moulin à eau

9 - BOMY :

Château classé et inscrit

Communs ; escalier ; salon ; salle à manger ; élévation ; rampe d'appui ; toiture ; décor intérieur

18e siècle

Propriété d'une personne privée

1980/12/24 : classé MH ; 1980/12/24 : inscrit MH

Façades et toitures ; trois escaliers intérieurs avec rampes en bois sculpté ; grand salon, petit salon d'été (ancienne salle à manger) , salle à manger actuelle et petit appartement du 18e siècle dans l'aile nord, avec leur décor (cad. AB 4) : classement par arrêté du 24 décembre 1980 ; Façades et toitures des communs.

Inscription par arrêté du 24 décembre 1980

Site classé

Rotonde de Tilleuls de plus de 400 ans à proximité du Château (XVIIIème s. - classé Monument Historique).

10 - RENTY :

Site inscrit : château et moulin à eau

Ensemble situé entre le centre du village et le méandre de l'Aa, dans une boucle de la rivière.

Vestige de l'ancien château de Renty (XV et XVI^{ème} siècle), constitué par un quadrilatère marqué par les traces des anciens fossés.

Sur le cours de l'Aa vestige d'un ancien moulin à l'ouest et moulin à eau restauré en entrée de village.

Figure 59 : Château de Bomy (en haut) et château et moulin à eau de Renty (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)



11 - TORCY :

Château de Torcy 18e,19e siècle, inscrit
Parc paysager 19e siècle, inscrit

Propriété privée
 Construit en 1727 par le baron de Torcy, le château fut remanié dans le style néo-gothique anglais par l'architecte parisien Pierre-Charles Dusillon vers 1857-60. Un parc paysager est également aménagé à cette même période par l'architecte paysagiste Louis-Sulpice Varé.
 Le parc sert d'écrin au château et s'étend sur une quinzaine d'hectares en direction de l'étang, au sud. Au nord, devant la bâtisse, une prairie conduit à la ferme-modèle. Son agencement tend toujours à mettre en scène le château dans un jeu de perspectives et d'échappées visuelles.

Eléments protégés :
 Parc ; bassin ; ferme ; vestibule ; escalier ; salon ; salle à manger, décor intérieur.

Figure 60 : Château de Torcy (source : EPURE Paysage, 2018)

Synthèse des enjeux patrimoniaux

Onze sites patrimoniaux sont présents dans un rayon de 5 kilomètres autour du site éolien :

- **Tramecourt**, le château est inséré dans un cadre boisé qui limite fortement les vues, les sites éoliens projetés sont en dehors des grandes perspectives visuelles à partir et vers le château.
- **Verchin**, l'église est implantée au sein de la vallée de la Lys, seul une partie du clocher tord qui dépasse de la vallée implique une covisibilité très discrète avec les éoliennes actuelles.

Le château inscrit entouré d'un parc paysager et de boisements ne présente aucune covisibilité.
 Les éoliennes projetées au niveau du secteur 3 sont implantées en retrait de la RD 343 pour éviter toute nouvelle covisibilité.

Par contre le secteur 4 pourrait présenter des covisibilités avec l'église suivant la disposition des éoliennes.

- **Lisbourg / Créquy**, la motte féodale et l'enceinte castrale sont très peu identifiable et perceptibles sur le terrain, les sites sont en outre cerné d'une végétation dense de fond de vallée.
- **Planques / Heuchin**, les sites implantés respectivement dans la vallée de la Planquette et du Faux ne présentent pas d'axe de perception vers les secteurs éoliens,
- **Anvin** : cette église inscrite implantée en fond de vallée de la Ternoise dans un cadre verdoyant ne pourra présenter de perceptions significatives.
- **Senlis**, une covisibilité existe déjà entre l'église inscrite et les éoliennes d'Hézecques, le secteur éolien projeté (n°5) étant implanté en arrière des éoliennes et sur le plateau l'émergence d'une covisibilité éventuelle est à vérifier, une disposition judicieuse des éoliennes permettra a priori d'éviter un impact.
- **Bomy**, le château classé est cerné par un parc boisé, aucune vue lointaine n'est possible du fait de l'absence de perspectives visuelles à partir et vers le château.
- **Renty**, site inscrit, localisé dans la vallée de l'Aa, ne présente pas de vues lointaines, aucune covisibilité n'est possible.
- **Torcy**, le château et son parc est localisé au sein d'une vallée boisée non orientée vers les secteurs éoliens, aucune covisibilité n'est possible.
- **En conclusion**

Les sites patrimoniaux localisés au sein de vallées sont pour l'essentiel préservés de tout impact, néanmoins suivant la disposition des éoliennes les églises de Verchin et de Senlis pourraient présenter des covisibilités, ils feront l'objet de photomontages dans le chapitre suivant (analyse des impacts) ceci afin de visualiser et évaluer les impacts potentiels.

Analyse de l'impact visuel au niveau des éléments patrimoniaux dans l'aire d'étude paysagère intermédiaire (entre 5 et 10 km)

Pôles patrimoniaux entre 5 et 10 km					
Eps	12	Eglise inscrite		M.H	5,3 km
Fressin	13	Eglise classée et château inscrit	M.H	M.H	5,8 km
Fléchin	14	Eglise inscrite		M.H	5,9 km
Fauquembergues	15	Eglise inscrite		M.H	6,8 km
Febvin-Palfart	16	Eglise inscrite		M.H	7,5 km
Wavrans-sur-Ternoise	17	Eglise et ferme du Curel inscrites		M.H	8,1 km
Auchy-les-Hesdin	18	Eglise inscrite		M.H	8,5 km
Wamin	19	Château et ferme du Bois-Saint-Jean inscrits		M.H	8,6 km
Sains-les-Pernes	20	Eglise inscrite		M.H	9 km
Humières	21	Château inscrit		M.H	9,3 km
Neulettes	22	Château inscrit		M.H	9,5 km
Merck-Saint-Liévin	23	Eglise classée et cimetière inscrit	M.H	M.H	9,6 km
Estrée-Blanche	24	Château de Creminil classé et parc inscrit	M.H	M.H	9,8 km

Tableau 26 : Inventaire des monuments historiques et site classés et inscrits dans l'aire d'étude paysagère intermédiaire (source : EPURE Paysage, 2018)



12 - EPS :

Eglise inscrite

Eléments protégés :
Clocher : inscription par arrêté du 10 juin 1926

Périodes de construction :
16e siècle

Propriété de la commune



Vallée de la Planquette et église classée



Vestiges du château

13 - FRESSIN :

Eglise Saint-Martin classée

15e siècle ; 16e siècle
Propriété de la commune
1906/09/11 : classé MH
Eglise : classement par arrêté du 11 septembre 1906

Fressin château inscrit

15e siècle
Vestiges du château, construit par Jean V de Créquy au 15e siècle, constitue un témoignage de l'architecture militaire de la fin du Moyen Age.
Propriété de la commune
1996/08/08 : tour inscrit MH

Figure 61 : Eglise d'Eps (en haut), église Saint-Martin de Fressin et le château de Fressin (source : EPURE Paysage, 2018)



Le village est implanté au sein d'une vallée boisée.



14 - FLÉCHIN :

Eglise inscrite

Inscription par arrêté du 26 mai 1926

Périodes de construction :
16e siècle ; 17e siècle

Propriété de la commune



Le village de Fauquemburgues au bord de la vallée de l'Aa.



15 - FAUQUEMBERGUES :

Eglise inscrite

Eglise Saint-Léger : inscription par arrêté du 5 avril 1948

Périodes de construction :
13e siècle ; 14e siècle ; 17e siècle

Propriété de la commune

Figure 62 : Eglise de Fléchin (en haut) et église de Fauquemburgues (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)



Le village est implanté au sein d'une petite vallée boisée.



16 - FEBVIN-PALFART :

Eglise inscrite

Eglise, dans le village : inscription par arrêté du 26 mai 1926

Périodes de construction :
2e moitié 16e siècle

Propriété de la commune



Vallée de la Ternoise à Wavrans.



17 - WAVRANS-SUR-TERNOISE :

Eglise inscrite

Eléments protégés :
Nef : inscription par arrêté du 10 juin 1926
Périodes de construction :
4e quart 16e siècle ; 17e siècle
Propriété de la commune

Ferme du Curel inscrite

Eléments protégés : Porte d'entrée avec fronton :
Inscription par arrêté du 5 avril 1948
Périodes de construction : 18e siècle
Propriété d'une personne privée

Figure 63 : Eglise de Febvin-Palfart (en haut) et église de Wavrans-sur-Ternoise (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)



18 - AUCHY-LES-HESDIN :

Eglise inscrite

Eléments protégés :
Eglise : inscription par arrêté du 10 juin 1926

Périodes de construction :
13e siècle ; 15e siècle

Propriété de la commune



Château de wamin



Ferme du Bois-Saint-Jean

19 - WAMIN :

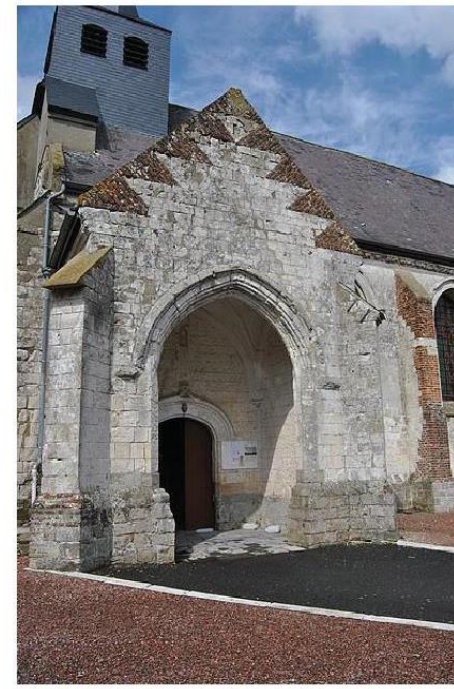
**Ferme du Bois-Saint-Jean inscrite,
ancienne commanderie de l'ordre des Hospitaliers**

Eléments protégés : Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments et leur sol d'assise, ainsi que le sol de la cour de ferme autour de laquelle ils sont organisés : inscription par arrêté du 4 août 2009
Périodes de construction : 4e quart 12e siècle ; 19e siècle
Propriété d'une personne privée

Château inscrit

Eléments protégés : Le château en totalité avec ses dispositions intérieures et ses décors, la cour d'honneur et les murs d'enceinte, les façades et toitures des communs de la cour d'honneur et de la basse-cour et les deux pavillons d'entrée, le parc avec la gloriette et le potager avec la maison du jardinier.
Inscription par arrêté du 2 mars 2009
Périodes de construction : 18e siècle
Propriété d'une personne privée

Figure 64 : Eglise d'Auchy-les-Hesdin (en haut), ferme du Bois-Saint-Jean et château de Wamin (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)



20 - **SAINS-LES-PERNES :**

Eglise inscrite

Eléments protégés :
Corniches sculptées : inscription par arrêté du 10 juin 1926

Périodes de construction :
15e siècle

Propriété de la commune



21 - **HUMIÈRES :**

Château inscrit

Eléments protégés :
Façades et toitures du château et des communs bordant la cour d'honneur (cad. A 339) : inscription par arrêté du 22 janvier 1988

Périodes de construction :
4e quart 18e siècle ; 19e siècle

Propriété d'une personne privée

Figure 65 : Eglise de Sains-Les-Pernes (en haut) et château d'Humières (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)



23 - MERCK-SAINT-LIÉVIN :

Eglise classée

Eléments protégés :
Eglise : classement par arrêté du 26 avril 1930

Périodes de construction :
15e siècle ; 16e siècle

Propriété de la commune



Le village de Merck-Saint-Liévin au creux de la vallée de l'Aa et la route départementale 928 qui traverse le plateau du Haut-Artois.

Figure 66 : Eglise de Merck-Saint-Liévin (source : EPURE Paysage, 2018)



22 - NEULETTES :

Château inscrit

Eléments protégés :
Façades et toitures du château et des communs ; escalier intérieur avec sa rampe à balustres en bois ; gypseries du salon.
Inscription par arrêté du 13 novembre 1973

Périodes de construction :
17e siècle ; 18e siècle

Propriété d'une société privée



24 - ESTRÉE-BLANCHE :

**Château de Crémnil classé,
Parc paysager inscrit**

Eléments protégés :
Les façades, toitures et douves du château, ainsi que le parc boisé qui l'entoure avec l'allée de tilleuls qui mène au château (cad. allée de tilleuls, au débouché du CD 186 ; parc boisé délimité par la rivière la Laquette : douves : terrain entourant le château : bâtiments du château et cour intérieure : classement par arrêté du 19 avril 2005.

Périodes de construction : 15e siècle

Propriété d'une personne privée

Figure 67 : Château de Neulettes (en haut), château et parc de Crémnil à Estrée-Blanche (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)

Synthèse des enjeux patrimoniaux

Treize sites patrimoniaux sont présents dans un rayon de 5 à 10 kilomètres autour du site éolien :

- 6 sites sont localisés au sein des vallées de l'Aa (Fauquembergues et Merck), de la Planquette (Fressin), de la Ternoise ou ses affluents (Auchy, Wavrans, Eps), les vallées ne sont pas orientées vers le site éolien sauf pour le site de Fressin localisé dans la vallée de la Planquette cependant la végétation en fond de vallée et la distance de plus de 5 km des secteurs éoliens empêche toute covisibilités.
- 3 sites sont localisés sur les flancs de la cuesta de l'Artois orientés vers la plaine de Flandres et l'Audomarois (Fléchin, Febvin-Palfart, Estrée-Blanche), l'écran topographique rend impossible toute covisibilité.
- 1 site sur le coteau nord de la Ternoise, Wamin, l'orientation vers le sud et la topographie empêche toute covisibilité, voir dans les pages suivantes les cônes de vues identifiés par le STAP.
- 3 sites de plateau au sud et à l'est de la vallée de la Ternoise (Neulettes, Humières, Sains), les grands axes de perceptions à partir du plateau ne sont pas orientés vers les secteurs éoliens, localisés à plus de 9 km aucune covisibilité significative est possible.

▪ **En conclusion**

Aucune covisibilité significative ne s'observe sur l'ensemble de ces monuments du fait de la configuration des sites d'implantation et la distance des secteurs éoliens.

Analyse de l'impact visuel au niveau des éléments patrimoniaux dans l'aire d'étude paysagère éloignée (entre 10 et 15 km)

Pôles patrimoniaux entre 10 et 15 km					
Liettres	25	Château inscrit		M.H	10,5 km
Rely	26	Motte féodale classée	M.H		10,5 km
Thérouanne	27	Groupe épiscopal inscrit		M.H	11,4 km
Saint-Denoeux	28	Eglise inscrite		M.H	11,5 km
Clenleu	29	Eglise classée	M.H		12 km
Bailleul-lès-Pernes	30	Eglise inscrite		M.H	12,2 km
Vieil-Hesdin	31	Château et couvent inscrits		M.H	12,5 km
Wismes	32	Eglise classée	M.H	M.H	12,5 km
Willeman	33	Eglise classée et château inscrits	M.H	M.H	12,5 km
Saint-Pol-sur-Ternoise	34	Eglises, chapelle des Soeurs Noires et château inscrits		M.H	12,6 km
Huby-Saint-Leu	35	Eglise inscrite		M.H	12,7 km
Saint-Georges	36	Eglise inscrite		M.H	13 km
Aubin-Saint-Vaast	37	Eglise inscrite		M.H	13,2 km
Bours	38	Donjon classé	M.H		13,3 km
Hesdin	39	Eglise N.D classée, église, hotel de ville, abbaye inscrits	M.H	M.H	13,6 km
		Tour de Chaussée d'Hesdin	Site classé		
Marconne	40	Tour de Chaussée d'Hesdin	Site classé		13,6 km
Ames	41	Eglise Saint-Pierre classée	M.H		14,1 km
Nielles-lès-Bléquin	42	Eglise inscrite		M.H	15 km

Tableau 27 : Inventaire des monuments historiques et site classés et inscrits dans l'aire d'étude paysagère éloignée (source : EPURE Paysage, 2018)



25 - **LIETTRES :**

Château inscrit

Eléments protégés :

Château : inscription par arrêté du 11 février 1929

Périodes de construction :

15e siècle ; 18e siècle ; 19e siècle

Propriété d'une personne privée



Motte féodale et éoliennes de Norrent-Fontes.

26 - **RELY :**

Motte féodale classée

Eléments protégés :

Motte féodale avec basse-cour et fossés, au hameau de la Couture (cad. B 592) : classement par arrêté du 22 août 1980

Périodes de construction :

Moyen Age

Propriété d'une personne privée

Figure 68 : Château de Liettes (en haut) et motte féodale de Rely (en bas) (source : epure Paysage ? 2018)



27 - THÉROUANNE :

Groupe épiscopal inscrit

Eléments protégés :
Groupe épiscopal du 7e siècle, édifice carolingien,
cathédrale gothique.
Inscription par arrêté du 11 février 1992

Périodes de construction :
7e siècle ; Moyen Age

Propriété de l'Etat



28 - SAINT-DENOËUX :

Eglise inscrite

Eléments protégés :
Choeur : inscription par arrêté du 10 juin 1926

Périodes de construction :
16e siècle

Propriété de la commune

Figure 69 : Groupe épiscopal de Théroouanne (en haut) et église de Saint-Denoëux (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)



29 - CLENLEU :

Eglise classée

Eléments protégés :
Eglise : classement par arrêté du 18 février 1930

Périodes de construction :
15e siècle ; 16e siècle

Propriété de la commune



30 - BAILLEUL LES PERNES :

Eglise inscrite

Eléments protégés :
Choeur : inscription par arrêté du 10 juin 1926

Périodes de construction :
17e siècle

Propriété de la commune

Figure 70 : Eglise de Clenleu (en haut) et église de Bailleul les Pernes (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)



Château d'Estruval - Le Parcq



Ancien couvent des Soeurs Noires

31 - VIEIL-HESDIN :

Monuments inscrits

1/ Château des ducs de Bourgogne, dit château de Vieil-Hesdin à Parcq (Le)

Site archéologique, les vestiges du château, en totalité.

Inscription par arrêté du 29 juillet 2005

Périodes de construction : 11e siècle ; 13e siècle ; 14e siècle

Propriété d'une personne privée

2/ Château d'Estruval

Eléments protégés :

Les façades et toitures du château et des deux pigeonniers, ainsi que le sol de la cour ; les façades et toitures des bâtiments de la ferme, ainsi que le sol de la cour ; le parc du château ; l'allée de tilleuls menant au château ; l'allée de hêtres pourpres, dite route de Théroouanne ; inscription par arrêté du 13 mars 2000

Périodes de construction : 1ère moitié 18e siècle ; 19e siècle

Propriété d'une personne privée

3/ Ancien couvent des Soeurs Noires

Eléments protégés :

Façades et toitures ; galerie du cloître : inscription par arrêté du 9 juillet 1981 ; Parc avec ses deux potagers, le mur de clôture et les bâtiments des communs avec le pigeonnier : inscription par arrêté du 28 avril 1993.



32 - WISMES :

Eglise classée

Eléments protégés :

Eglise : classement par arrêté du 1er juillet 1932

Périodes de construction :

12e siècle ; 16e siècle

Propriété de la commune

Figure 71 : Château de Vieil-Hesdin, château d'Estruval et ancien couvent des Soeurs Noires sur la commune de Vieil-Hesdin (en haut) et église de Wismes (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)



33 - WILLEMEN :

Eglise classée

Eléments protégés :
Clocher : classement par arrêté du 16 octobre 1906
Périodes de construction :
15e siècle ; 17e siècle ; 18e siècle
Propriété de la commune

Château inscrit

Eléments protégés :
Façades et toitures du château et du pigeonnier ; escalier avec sa rampe en bois. (cad. B 440) ; inscription par arrêté du 2 juin 1976
Périodes de construction :
18e siècle
Propriété d'une personne privée



La chapelle des sœurs noires

34 - SAINT-POL-SUR-TERNOISE :

Eglise inscrite

Eléments protégés :
Façade ouest et les trois travées contiguës y compris la tribune d'orgue : inscription par arrêté du 16 octobre 1944
Périodes de construction : 4e quart 17e siècle
Propriété de la commune

Chapelle des sœurs noires inscrite

Eléments protégés :
Chapelle des Soeurs Noires (ancienne) : inscription par arrêté du 5 octobre 1945
Périodes de construction : 3e quart 18e siècle
Propriété de la commune

Château-Neuf et Vieux-Château, motte féodale inscrite

Eléments protégés :
Château-Neuf et Vieux-Château : vestiges et fossés.
Inscription par arrêté du 24 septembre 1979

Figure 72 : Eglise de Willeman (en haut) et église, chapelle des sœurs noires et Château-Neuf et Vieux-Château sur la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise (source : EPURE Paysage, 2018)



35 - **HUBY-SAINT-LEU :**

Éléments protégés :
Eglise : inscription par arrêté du 5 avril 1930

Périodes de construction :
15e siècle

Propriété de la commune



36 - **SAINT-GEORGES :**

Eglise inscrite
Clocher : inscription par arrêté du 10 juin 1926 ; Porche : inscription par arrêté du 23 novembre 1946

Périodes de construction :
14e siècle

Propriété de la commune

Figure 73 : Eglise de Huby-Saint-Leu (en haut) et église de Saint-Georges (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)



37 - **AUBIN-SAINT-VAAST :**

Eléments protégés :
Portail : inscription par arrêté du 10 juin 1926

Périodes de construction :
12e siècle

Propriété de la commune



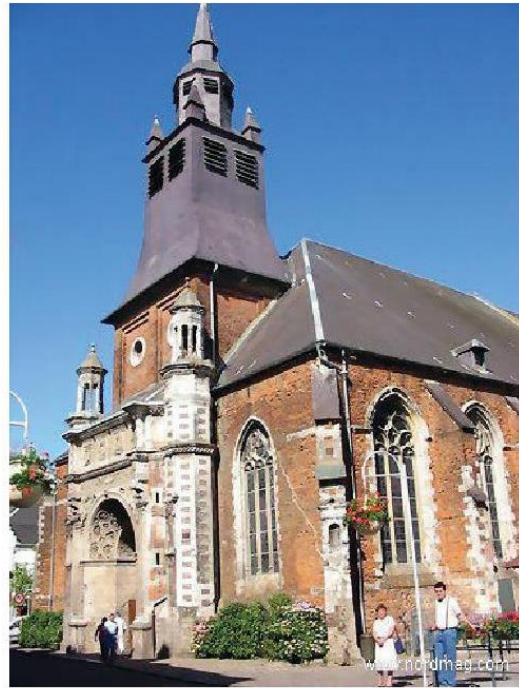
38 - **BOURS :**

Eléments protégés :
Donjon (cad. B 179) : classement par arrêté du 23 février 1965

Périodes de construction :
14e siècle ; 15e siècle

Propriété de la commune

Figure 74 : Eglise d'Aubin-Saint-Vaast (en haut) et donjon de Bourbs (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)



Eglise Notre-Dame



Ancien hospice Saint-Jean



Hotel de Ville

39 - HESDIN :

Eglise Notre-Dame classée

Portail : classement par arrêté du 24 janvier 1947 ;
Eglise (sauf portail classé) : inscription par arrêté du 5 avril 1948
Périodes de construction : 16e siècle ; 17e siècle
Propriété de la commune

Ancien hospice Saint-Jean, puis collège des Jésuites

Portail sur rue ; façades et toitures des deux pavillons qui encadrent le portail ; façades et toitures du bâtiment au fond de la cour et de son aile en retour au Nord-Est ;
chapelle (cad. A 878, 879) : inscription par arrêté du 16 juillet 1984
Périodes de construction : 18e siècle ; 19e siècle

Hotel de Ville inscrit

Bretèche : inscription par arrêté du 10 juin 1926 ; Façades et toitures, à l'exception des parties modernes du beffroi : inscription par arrêté du 2 décembre 1946
Périodes de construction : 2e moitié 16e siècle ; 17e siècle
Architecte ou maître d'oeuvre : Bidan Jacques (maître de l'oeuvre)
Guimopre Pierre (maître de l'oeuvre) ; Roussel (maître de l'oeuvre)



40 - HESDIN / MARCONNE :

Site classé par arrêté du 22 février 1928

Allée et contre-allée, canal de dérivation de la Canche, et plantations d'alignements depuis le croisement avec la nationale 39 jusqu'à la gare.

Figure 75 : Eglise Notre-Dame, ancien hospice Saint-Jean et Hôtel de Ville sur la commune d'Hesdin (en haut) et site classé d'Hesdin/Marconne (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)

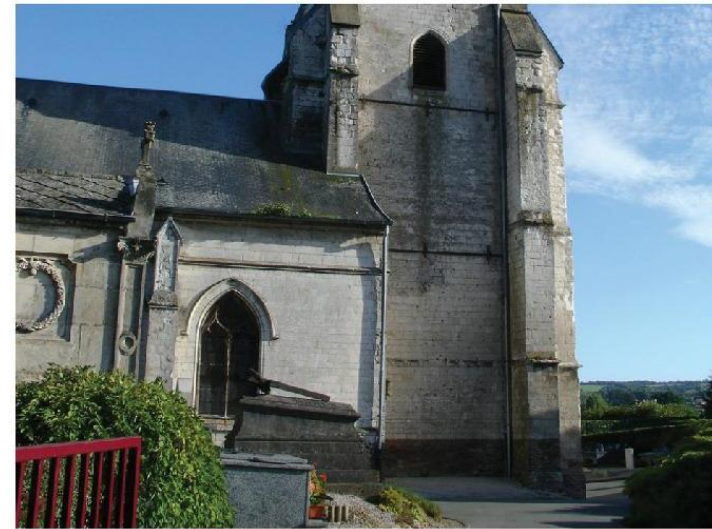


41 - AMES :

Eglise Saint-Pierre : classement par arrêté du 30 mai 1984

Périodes de construction :
11e siècle ; 12e siècle ; 17e siècle ; 19e siècle

Propriété de la commune



42 - NIELLES-LES-BLEQUIN :

Eglise Saint-Martin inscrite

Clocher : inscription par arrêté du 5 avril 1930

Périodes de construction :
14e siècle

Propriété de la commune

Figure 76 : Eglise Saint-Pierre d'Ames (en haut) et église Saint-Martin de Nielles-Lès-Bléquin (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)

Synthèse

Dix-huit sites patrimoniaux sont présents dans un rayon de 10 à 15 kilomètres autour du site éolien.

On distinguera 3 grands types d'implantation qui déterminent les impacts visuels potentiels :

- les monuments de la vallée de la Canche et ses affluents, la configuration de la vallée et la distance rendent impossible toute covisibilité significative.
- les monuments du versant nord de la cuesta de l'Artois et de la plaine de l'Audomarois, la topographie et la distance rendent impossible toute covisibilité,
- les monuments de la vallée du Bléquin (Nielles) et affluent de l'Aa (Wismes) et de la Course (Clenleu), implantés au sein de vallées non orientées vers les secteurs éoliens projetés et à forte distance.

En conclusion

Du fait de la distance et la configuration des sites aucune covisibilité significative n'est à craindre.

Analyse de l'impact visuel au niveau des éléments patrimoniaux dans l'aire d'étude paysagère très éloignée (de 15 km à 20 km)

Pôles patrimoniaux à plus de 15 km					
Mazinghem	43	Eglise inscrite		M.H	15,1 km
Lambres	44	Eglise classée	M.H		15,2 km
Alette	45	Eglise inscrite		M.H	15,3 km
		Château de Mont Cavrel	Site classé		
Enquin-sur-Baillons	46	Arbres	Site classé		15,4 km
Beaurainville	47	Motte féodale	M.H		15,4 km
		Ruines du Château des Liannes	Site classé		
Aire-sur-la-Lys	48	Hôtel de ville et beffroi, Eglise Saint-Pierre, église paroissiale Saint-Quentin, Eglise Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Ignace classés. Abbaye Saint-Augustin, fortifications, Hôtel du Gouverneur inscrits.	M.H	M.H	16,6 km
		Centre historique	AVAP (ZPPAUP)		
Flers	49	Eglise, château et parc paysager inscrits		M.H	17,2 km
Gouy-Saint-André	50	Abbaye de Saint-André-aux-Bois		M.H	17,3 km
Parenty	51	Motte féodale inscrite		M.H	17,5 km
		Château de Parenty et parc classés	Site classé		
Communes vallée de la Molde	52	Roquetoire : Château de la Morande, Quiestède : Château de Laprée		M.H	17,5 km
Brimeux	53	Eglise classée	M.H		17,6 km
Ham-en-Artois	54	Eglise classée	M.H		17,6 km
Courset	55	Fermette située au hameau de la Gaverie		M.H	17,8 km
Esquerdes	56	Eglise classée	M.H		18 km
Communes vallée de l'Aa	57	Hallines : gisement paléolithique, Helfaut : Obelisque, Blendecques : Abbaye Sainte-Colombe		M.H	18,1 km
Campagne-les-Hesdin	58	Château et pigeonnier inscrits		M.H	18,3 km
Ligny-Saint-Flochel	59	Eglise classée	M.H		18,6 km
Recques-sur-Course	60	Château inscrit	M.H		18,9 km
Lillers	61	Eglise classée et chapelle inscrite	M.H	M.H	19 km
Isbergues	62	Eglise classée	M.H		19,2 km
Montreuil-sur-Mer	63	Citadelle, remparts, église Saint-Saulve classées. Eglise, chapelle, maisons de ville, ville-haute inscrits.	M.H	M.H	20 km
		Citadelle classée. Abords de la ville haute de Montreuil, Chartreuse Notre-Dame des Prés inscrits.	Site classé	Site inscrit	
		Centre historique	AVAP (ZPPAUP)		

Tableau 28 : Inventaire des monuments historiques et site classés et inscrits dans l'aire d'étude paysagère très éloignée (source : EPURE Paysage, 2018)



43 - MAZINGHEM :

Eglise Notre-Dame-de-l'Annonciation

Inscription par arrêté du 21 novembre 1969

Périodes de construction :
11e siècle ; 13e siècle ; 17e siècle ;
18e siècle

Propriété de la commune



44 - LAMBRES :

Eglise classée

Classement par arrêté du 22 octobre 1913

Périodes de construction :
15e siècle

Propriété de la commune



45 - ALETTE :

Eglise inscrite

Clocher : inscription par arrêté du 10 juin 1926

Périodes de construction :
2e moitié 12e siècle

Propriété de la commune



46 - ENQUIN-SUR-BAILLONS :

Site classé pour son caractère pittoresque par décrets du 27 mai 1932 et du 4 juin 1934.

Arbres classés

Alignements d'arbres situés entre l'église et le château sur un versant en pente douce.

Figure 77 : monuments historiques inventoriés sur la commune de Mazinghem (en haut à gauche), de Lambres (en haut à droite), d'Alette (en bas à gauche) et d'Enquin-sur-Baillons (en bas à gauche) (source : EPURE Paysage, 2018)



47 - BEURAINVILLE :

Motte féodale classée

Inscription par arrêté du 12/11/1984



48 - AIRE-SUR-LA-LYS :

Monuments classés :

Collégiale Saint-Pierre, Église Saint-Jacques-Le-Majeur et Saint-Ignace, Corps de Garde dit « le Bailliage», Hôtel de Ville et Beffroi.

Monuments inscrits :

Collège des Jésuites (Ancien), Hôpital - Hospice Saint-Jean-Baptiste, maisons de ville, Hôtel d'Orgeville, Chapelle Beaudelle, Hôtel du Gouverneur (Ancien), Abbaye Saint-Augustin-lès-Thérouanne de Clarques, Portes d'Arras et de Saint-Omer (Anciennes), Fortifications - Fort Saint-François dit aussi Fort Saint-Gassion, Bastion de Beaulieu, Caserne Listenois et Taix.,

AVAP

Centre ancien - Fort Gassion - Hameau de Saint-Quentin.



Figure 78 : Motte féodale de Beaurainville (en haut à gauche) et monuments historiques inscrits et classés sur la commune de Aire-sur-la-Lys (à droite et en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)



49 - FLERS :

Église Saint-Eloi

Inscription par arrêté du 28/12/1984

Château

Inscription par arrêté du 27/07/1965



50 - GOUY-SAINT-ANDRÉ :

**Abbaye Saint-André-au-Bois
(Ancienne)**

Inscription par arrêté du 28/01/1970



51 - PARENTY :

Motte féodale inscrite

Inscription par arrêté 11/12/1978



**52 - COMMUNES DE LA VALLÉE
DE LA MOLDE :**

Roquette : Château de la Morande

Inscription par arrêté du 25/05/1976

Quiestède : Château de Laprée

Inscription par arrêté du 09/09/1986

Figure 79 : Eléments inscrits ou classés de la commune de Flers (en haut à gauche), de Gouy-Saint-André (en haut à droite), de Parenty (en bas à gauche) et de la vallée de la Molde (en bas à droite) (source : EPURE Paysage, 2018)



53 - BRIMEUX :
Église Saint-Pierre classée
Choeur et tour
(précédemment ISMH le 10-06-1926)
Inscription par arrêté du 25/11/1985



54 - HAM-EN-ARTOIS :
**Église Saint-Sauveur,
Caveau peint d'Agnès de Witternesse**
Classés par arrêté du 10/09/1913 et du
25/01/1980



55 - COURSET :
Fermette inscrite
Inscription par arrêté du



56 - ESQUERDES :
Église Saint-Martin
Classée par arrêté du 17 avril 1914

Figure 80 : Monuments historiques inscrits ou classés de la commune de Brimeux (en haut à gauche), de Ham-en-Artois (en haut à droite), de Courset (en bas à gauche) et d'Esquerdes (en bas à droite) (source : EPURE Paysage, 2018)



57 - COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'AA :

Hallines :
Gisement du paléolithique supérieur
Inscription par arrêté du 05 octobre 1970

Helfaut : Obélisque du Duc d'Orléans et le tertre qui l'entoure
Inscription par arrêté du 29 novembre 1985

Blendecques : Abbaye Sainte-Colombe (Ancienne)
Inscription par arrêté du 27 06 1991



58 - CAMPAGNE-LES-HESDIN :

Château inscrit
Inscription par arrêté du 06 juin 1977



59 - LIGNY-SAINT-FLOCHEL :

Eglise classée
Classement par arrêté du 25/03/1930



60 - RECQUES-SUR-COURSE :

Château inscrit
Inscription par arrêté du 09/09/1986

Figure 81 : Monuments historiques inscrits ou classés sur les communes de la vallée de l'Aa (en haut à gauche), de Campagne-les-Hesdin (en haut à droite), de Ligny-Saint-Flochel (en bas à gauche) et de Recques-sur-Course (en bas à droite) (source : EPURE Paysage, 2018)



61 - LILLERS :

Eglise classée
Collégiale Saint-Omer (Anciennement dénommée) dite aussi Église Saint-Jules et Saint-Victor

Chapelle inscrite
Chapelle de la Miséricorde
Inscription par arrêté du 05 avril 1948



62 - ISBERGUES :

Église Sainte-Isbergue

Classement par arrêté du 10 septembre 1913



63 - MONTREUIL-SUR-MER :

Motte féodale classée

Figure 82 : Monuments historiques inscrits ou classés sur la commune de Lillers (en haut à gauche), d'Isbergues (en haut à droite) et de Montreuil-sur-mer (en bas) (source : EPURE Paysage, 2018)

Synthèse

Vingt-et-un sites patrimoniaux sont présents dans un rayon de 15 à 20 kilomètres autour du site éolien.

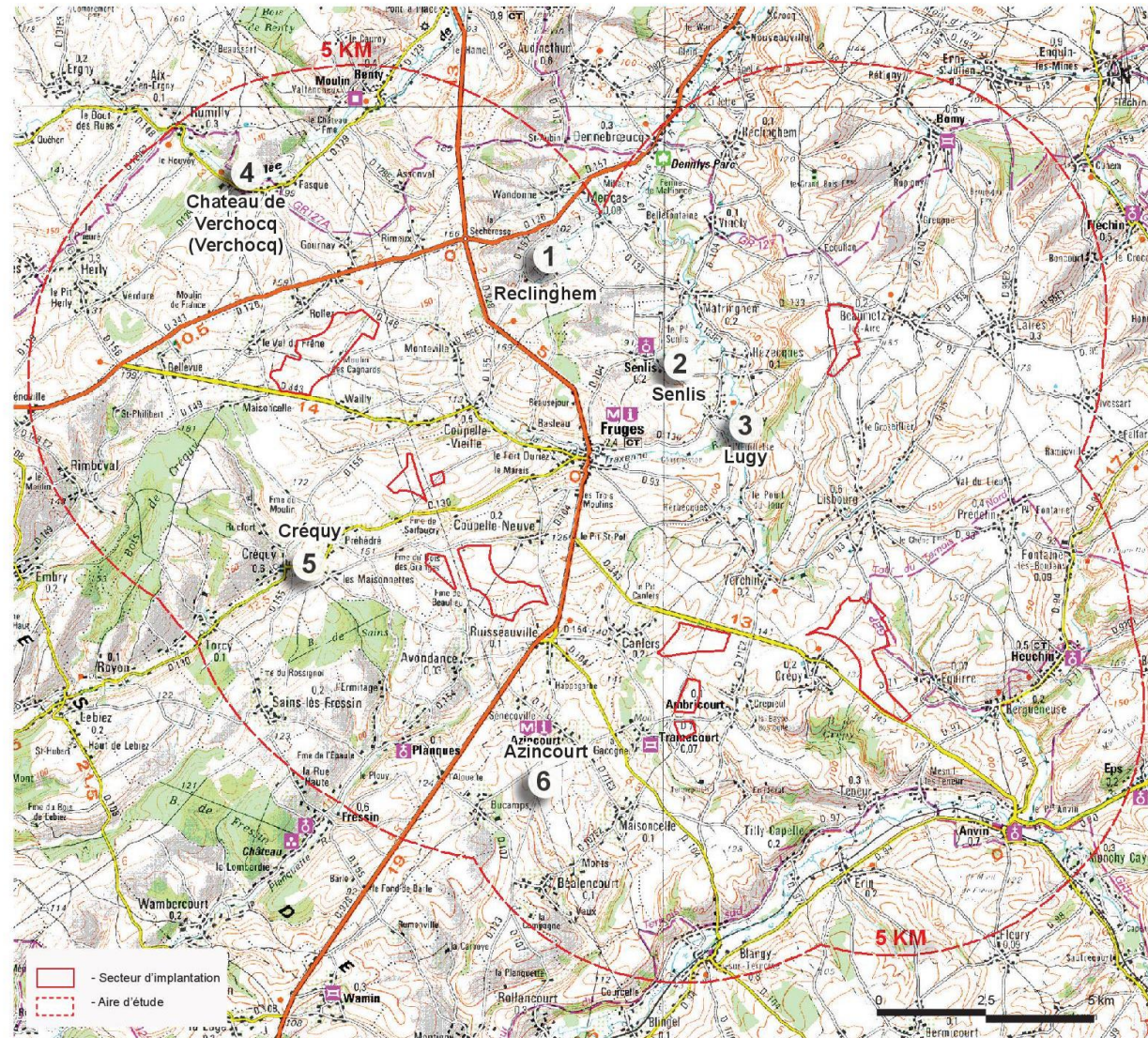
A cette distance seuls des belvédères mettant en scène des points de vue remarquables pourraient impliquer des covisibilités de toute façon très atténuées.

Une bonne partie des monuments étant localisés au sein de la vallée de la Canche ou sur le versant nord de la cuesta de l'Artois ou la plaine de l'Audomarois, aucune covisibilité n'est possible. Seul le site de Montreuil et notamment une perception à partir des remparts pourrait impliquer une covisibilité mais à plus de 20km et en l'absence de vues lointaines vers le plateau de Fruges et les secteurs éoliens projetés aucune perception n'est possible.

4 - 2b Monuments historiques non protégés

Ces monuments non protégés ne pourront pas présenter d'interactions visuelles fortes du fait de la configuration des sites :

- monuments situés au sein de vallées : Reclingham, Créquy, Senlis, Lugy, Verchocq.
- monuments protégés par un cadre urbain dense et l'absence de perspective visuelle axée vers le site éolien projeté : Musée d'Azincourt.



Carte 28 : Localisation des monuments historiques non protégés du projet (source : EPURE Paysage, 2018)



Eglise de Reclingham



Vierge de Senlis



Eglise Saint-Pierre de Lugy



Verchocq – Château de Verchocq



Mairie de Créquy



Azincourt – Centre historique médiéval

Figure 83 : Illustration des monuments historiques non protégés inventoriés (source : EPURE Paysage, 2018)

4 - 2c Les paysages réglementés

Aucun site classé au titre de la loi de 1930 ne présente de covisibilité significative avec le projet éolien.

4 - 2d Sites inscrits à la Liste mondiale de l'UNESCO

Généralités

Créée le 16 novembre 1945 à Londres, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) a instauré en 1994 la liste du patrimoine mondial, qui a pour objectif de recenser les patrimoines naturels et culturels considérés comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Pour figurer sur la liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection (représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain, apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue, représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles, etc.). L'ensemble des sites choisis provient d'une liste indicative. Il s'agit d'un inventaire des biens que chaque Etat à l'intention de proposer pour inscription.

Les propositions d'inscription sur la liste du patrimoine mondial ne sont examinées que si le bien proposé figure déjà sur la liste indicative de l'Etat partie. En 2016, 1 052 sites sont inscrits sur la liste de l'UNESCO, dont 42 en France : 38 sites culturels, 3 sites naturels et un site mixte (culturel et naturel).

Sites UNESCO inventoriés sur les aires d'études paysagères

1 / Sites UNESCO du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais

Depuis 2012, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais fait partie du millier de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Trésor de l'humanité, le Bassin minier a été distingué au titre de « paysage culturel », « œuvre conjuguée de l'homme et de la nature » selon les termes de la Convention du patrimoine mondial.

L'UNESCO a identifié **3 périmètres** dont les deux premiers font l'objet de la convention de gestion :

- **Le bien inscrit au Patrimoine mondial**

Cette zone, représentant la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier, doit faire des protections qui garantissent la pérennité du bien inscrit au Patrimoine mondial selon les exigences de l'UNESCO.

- **La zone tampon dite « zone de cohérence paysagère »**

Cette zone renforce l'identité du bien inscrit et participe à son interprétation, y compris dans sa dimension paysagère. Cette zone fera l'objet d'une exigence particulière autour de la qualité paysagère.

- **La zone d'adhésion**

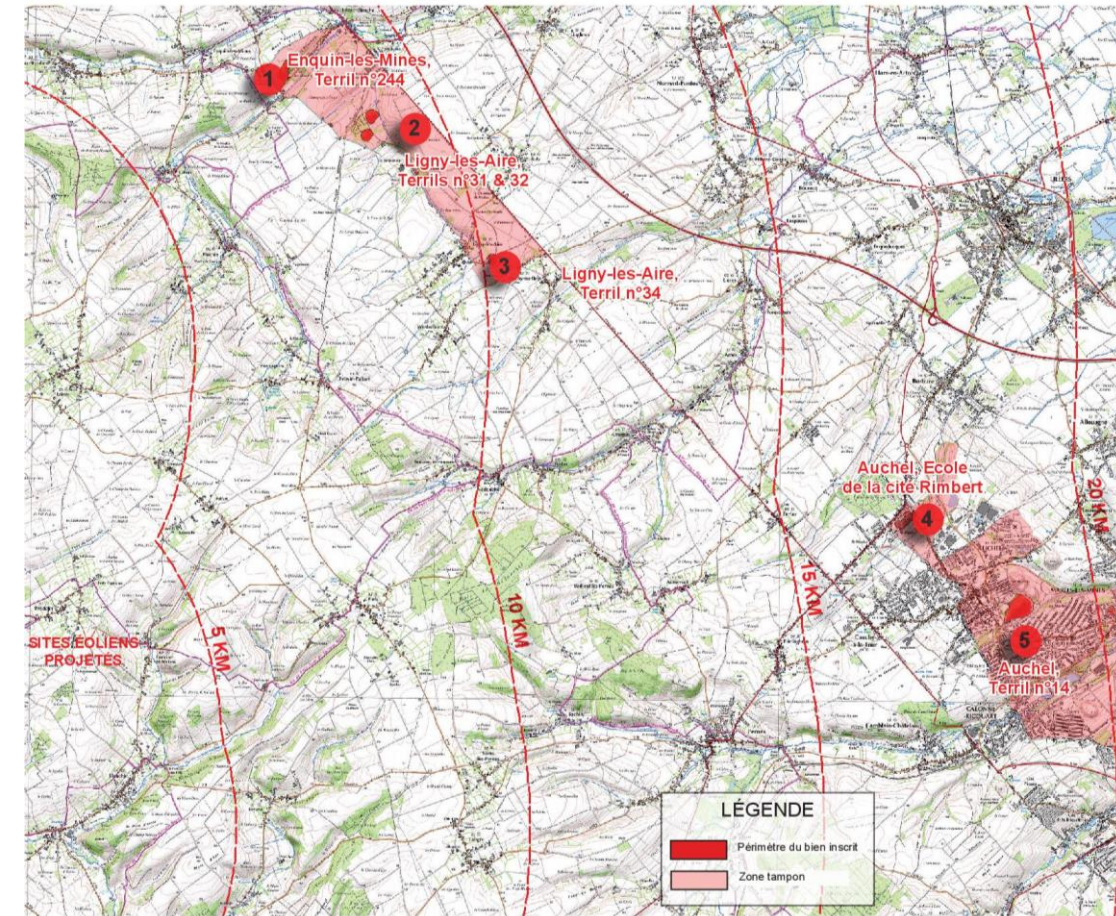
Elle correspond à l'ensemble des communes minières qui constituent le Bassin minier Nord-Pas de Calais et qui se reconnaissent dans les valeurs défendues dans la candidature au Patrimoine mondial. Même sans protection réglementaire les biens UNESCO regroupent des ensembles patrimoniaux d'une grande valeur qui méritent une grande vigilance.

2 / Sites UNESCO des Beffrois du Nord et de Belgique

Ce patrimoine est composé des 32 « beffrois de Flandre et de Wallonie » (Belgique) inscrits en 1999, auxquels l'UNESCO ajoute, en 2005, 23 beffrois du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie (France), ainsi qu'un 33e beffroi belge, celui de Gembloux. Un seul beffroi est inclus dans le périmètre, celui d'Aire-sur-la-Lys.

3 / Sites mémoriels de la Première Guerre Mondiale

Candidature à l'inscription au titre de l'UNESCO.



Carte 29 : Localisation des sites UNESCO (source : EPURE Paysage, 2018)

Sites UNESCO à plus de 8 km du site éolien :

- 1- Terril n°244 d'Enquin-les-Mines
- 2- Terrils n°31 et 32 de Ligny-les-Aire
- 3- Terril n°34 de Ligny-les-Aire

Sites UNESCO à plus de 15 km du site éolien :

- 4- Auchel, Ecole de la cité Rimbart
- 5- Terril n°14 d'Auchel



1 - Enquin-les-Mines, Terril no 244, Fléchinelle Ouest
Le terril n° 244, est un terril conique de la fosse de Fléchinelle dont l'exploitation a cessé en 1928. Le terril qui n'a jamais exploité est boisé.
Accès interdit au public.



2 - Ligny-les-Aire, Terrils n°31, le terril Transvaal 1 Nord.
Le terril no 31, est l'un des trois terrils de la fosse n°2 des mines de Ligny-ès-Aire, fermée en 1950. Le terril est conique, végétalisé, et n'a jamais été exploité.
Accès interdit au public.



2 - Ligny-les-Aire, Terrils n°32, Transvaal 2 Sud
Le terril no 32, Transvaal 2 Sud, situé à Ligny-ès-Aire, est un ancien terril conique, dont le sommet a été exploité.
Accès interdit au public.



3 - Ligny-les-Aire, Terrils n°34,
Le terril n°34, de Ligny, situé à Ligny-ès-Aire et Auchy-au-Bois, est le terril conique de la fosse n°3. Un belvédère a récemment été aménagé à son sommet.
Accessible au public.

Figure 84 : Informations sur les terrils inventoriés dans les aires d'études paysagères (source : EPURE Paysage, 2018)



4 - Auchel, Cité de Rimbart .

La cité localisée à plus de 17 km n'offre pas de perspective visuelle orientée vers le site éolien, en outre la cuesta de l'Artois en avant-plan (dénivellée d'une centaine de mètres) ne permet pas de percevoir les éoliennes du plateau de Fruges.



5 - Auchel, Terrils n°14,

Le terril n°14, de Ligny, est le terril conique de la fosse no 5 des mines de Marles. Il est haut de 103 mètres et s'étend sur 13.2 hectares.

Site accessible au public mais non aménagé.



Sommet du terril n°14 d'Auchel.

Figure 85 : Informations sur les autres sites UNESCO inventoriés sur les aires d'études paysagères (source : EPURE Paysage, 2018)

LE TERRIL N° 14 D'AUCHEL

C'est un des rares terril Unesco accessible au public à 17 km du site éolien projeté.

Le site est accessible à partir de l'ancienne rampe (photo de droite) mais aucun aménagement n'a été réalisé.

Le sommet culmine à 179 mètres NGF, ce qui correspond à peu de chose près à la hauteur de la cuesta de l'Artois qui est localisée entre le terril et le site éolien projeté.

Cependant à plus de 17km l'impact visuel du projet éolien de Fruges sera très peu marqué, en outre les 10 éoliennes de Sains-les-Pernes sont très perceptibles en avant-plan à une dizaine de kilomètres sur la crête de la cuesta de l'Artois et focalisent le regard.

Synthèse des enjeux UNESCO

Plusieurs **sites miniers UNESCO** sont présents à plus de 8 km du secteur d'implantation, il s'agit notamment de terrils miniers, au vu de la distance et de leurs configurations au-delà de la barrière topographique de la cuesta de l'Artois, Une vigilance s'impose pour deux terrils accessibles au public.

Les terrils d'Enquin-les-Mines et de Ligny-les-Aire (n°31 et 32) localisés entre 8 et 9 km du site éolien projeté ne sont pas accessibles au public, de plus ces terrils ne sont pas très hauts, la cuesta de l'Artois en avant-plan crée un masque topographique et végétal qui limite fortement les vues vers le plateau de de l'Artois, aussi le risque de covisibilité significative est très limité.

Le terril de Ligny-les-Aire (n° 34) localisé à 8 km du site éolien projeté est accessible au public, une rampe d'accès ainsi qu'un belvédère a été aménagé. Le terril n° 14 d'Auchel est le seul terril Unesco accessible au public à 18 km du site éolien projeté. Le projet éolien pourrait être visible de façon très partielle à partir de son sommet cependant au vu de la distance il ne pourra être perceptible que dans des conditions météorologiques très favorables avec très peu de nébulosité et d'humidité atmosphérique.

Un seul beffroi du Nord de la France et de Belgique inscrit à l'UNESCO est présent dans l'aire d'étude, à une distance de 16 km, il s'agit du beffroi d'Aire-sur-la-Lys lequel est accessible au public. Une covisibilité pourra s'observer à partir du sommet du beffroi. L'importance de cette covisibilité est néanmoins à relativiser au regard de la faible fréquentation du site, de ses contraintes d'accessibilité, de la distance du projet éolien et par le fait que les éoliennes du plateau de Fruges existantes sont peu perceptibles contrairement aux éoliennes de la plaine localisées en avant-plan (parcs de Rely et de la Carnoye notamment).

Aucun **site mémoriel de la première guerre mondiale** candidat à l'inscription au titre de **l'UNESCO** ne se trouve dans l'aire d'étude. Le site le plus proche étant localisé à 39 km, l'enjeu sera nul.

4 - 2e Monuments commémoratifs

Les cimetières militaires de la Première Guerre Mondiale

De 1914 à 1918, l'ancienne région Picardie était au premier plan du conflit mondial, auquel 42 nations ont participé. En effet, la ligne de front oscillait entre les départements de la Somme, l'Aisne et l'Oise. Autour de la ligne de front se trouvent de nombreuses traces de la Première Guerre mondiale, notamment de nombreux cimetières militaires, mémoriaux, musées et lieux de souvenir.

Une nécropole militaire est présente dans un rayon de 20 km autour de la zone d'implantation du projet. Il s'agit de la nécropole nationale de Saint-Pol-sur-Ternoise, regroupant 7210 tombes. Cette nécropole est située à 19,7 km au Sud-Est de la zone d'implantation du projet.

4 - 2f Vestiges archéologiques

En l'absence de réponse de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme du Patrimoine, notamment son livre V, le service régional de l'archéologie pourra être amené à prescrire, lors de l'instruction du dossier, une opération de diagnostic archéologique visant à détecter tout élément du patrimoine archéologique qui se trouverait dans l'emprise des travaux projetés.

4 - 2g Patrimoine vernaculaire

En plus des nombreux édifices classés et inscrits au registre des monuments historiques, la région présente de nombreux édifices qui appartiennent à l'identité des paysages.

En milieu rural, l'activité agricole a engendré la construction de nombreuses fermes et constructions agricoles qui aujourd'hui définissent le bâti traditionnel. Il n'est pas rare également de rencontrer des châteaux ou de grosses

Projet éolien du confortement de Coupelle-Neuve – Coupelle-Neuve (62)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

maisons bourgeoises dans les villages. A ne pas oublier, également, le « petit » patrimoine religieux (chapelles, oratoires, calvaires...) qui étoffe le territoire.

Ainsi ce patrimoine dit « ordinaire » est constitué de : calvaires, architecture traditionnelle : briques, églises, ancien château, ...

Calvaires

Quelques calvaires sont présents sur les aires d'étude illustrant l'importance de la religion sur ce territoire.



Territoire de Beaumetz-lès-Aire

Territoire de Coupelle-Vieille

Territoire de Coupelle-Neuve

Figure 86 : Illustration des différents types de calvaires observés sur les aires rapprochée et intermédiaire (© ATER Environnement, 2015)

4 - 2h Points de vue remarquables, non réglementés

Belvédères du Haut-Artois

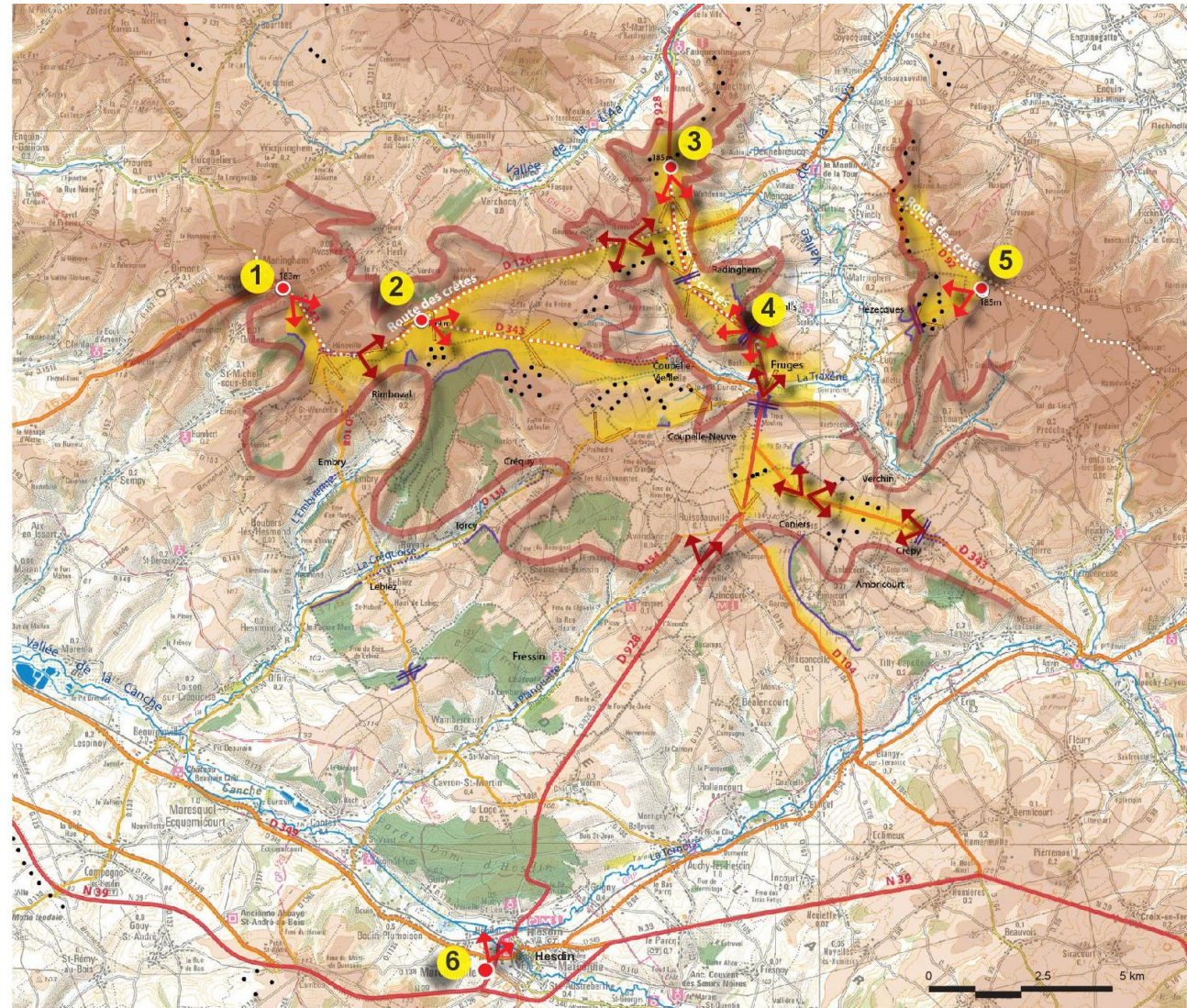
Contrairement aux belvédères emblématiques ci-joint issu d'un inventaire hiérarchisé des points de vue remarquables du Pas-de-Calais, les sites suivants ont été identifiés dans le cadre de la présente étude.

Les axes routiers sont les éléments d'approche et de découverte des territoires. Ce sont des lieux de passage, de transition d'où chacun (automobiliste, cycliste ou encore piéton) peut appréhender un paysage et en découvrir les caractéristiques.

Les RD 928, RD 126 et RD 343 sont les axes de perception majeurs des paysages du Haut-Artois.

Points de vues remarquables

- 1 / Commune de Maninghem, RD 343, 183 mètres NGF.
- 2/ Commune de Rimboval, lieu-dit Bellevue, 199 mètres NGF.
- 3/ Commune de Renty, RD 928, 185 mètres NGF.
- 4/ Commune de Fruges, RD 928, 169 mètres NGF.
- 5/ Commune de Beaumetz, RD 92, 185 mètres NGF.
- 6/ Commune d'Hesdin, RD 928, 106 mètres NGF.



LEGENDE :

- axes de communication :
 - routes principales
 - routes secondaires
 - routes tertiaires
 - routes des crêtes
 - "belvédères"
- espaces en continuité visuelle
- ouverture visuelle :
- rebord de plateau :
- 1 - Point de vue repéré

Carte 30 : Localisation des points de vue remarquables non réglementés (source : EPURE Paysage, 2018)



Figure 87 : Commune de Renty, RD 928, 185 mètres NGF (source : EPURE Paysage, 2018)



Figure 88 : Commune de Fruges, RD 928, 169 mètres NGF (source : EPURE Paysage, 2018)



Figure 89 : Commune de Matringhem, RD 133, 100 mètres NGF (source : EPURE Paysage, 2018)



Figure 90 : Commune d'Hesdin, RD 928, 106 mètres NGF (source : EPURE Paysage, 2018)

4 - 2i Cônes de vue à partir des monuments historiques et des sites patrimoniaux

La carte suivante regroupe des données de valeur non réglementaires.

Pour le département du Pas-de-Calais :

A - Identifie les cônes de vue sensibles à partir des parcs des châteaux du XVIIIème.

B - Identifie les cônes de vue sensibles à partir et vers les **sites patrimoniaux du Montreuillois** et de l'ouest Arrageois Cônes issus de l'étude "éoliennes et patrimoine" réalisée en 2007 par le SDAP 62 (recensement non exhaustif).

Quatre cônes de vues à partir des monuments historiques et des sites patrimoniaux sont présents dans un rayon de 5 km des secteurs d'implantations :

- 1 - Verchin,
- 2 - Vallée de la Planquette (Fressin, Planques),
- 3 - Heuchin,
- 4 - Bomy,

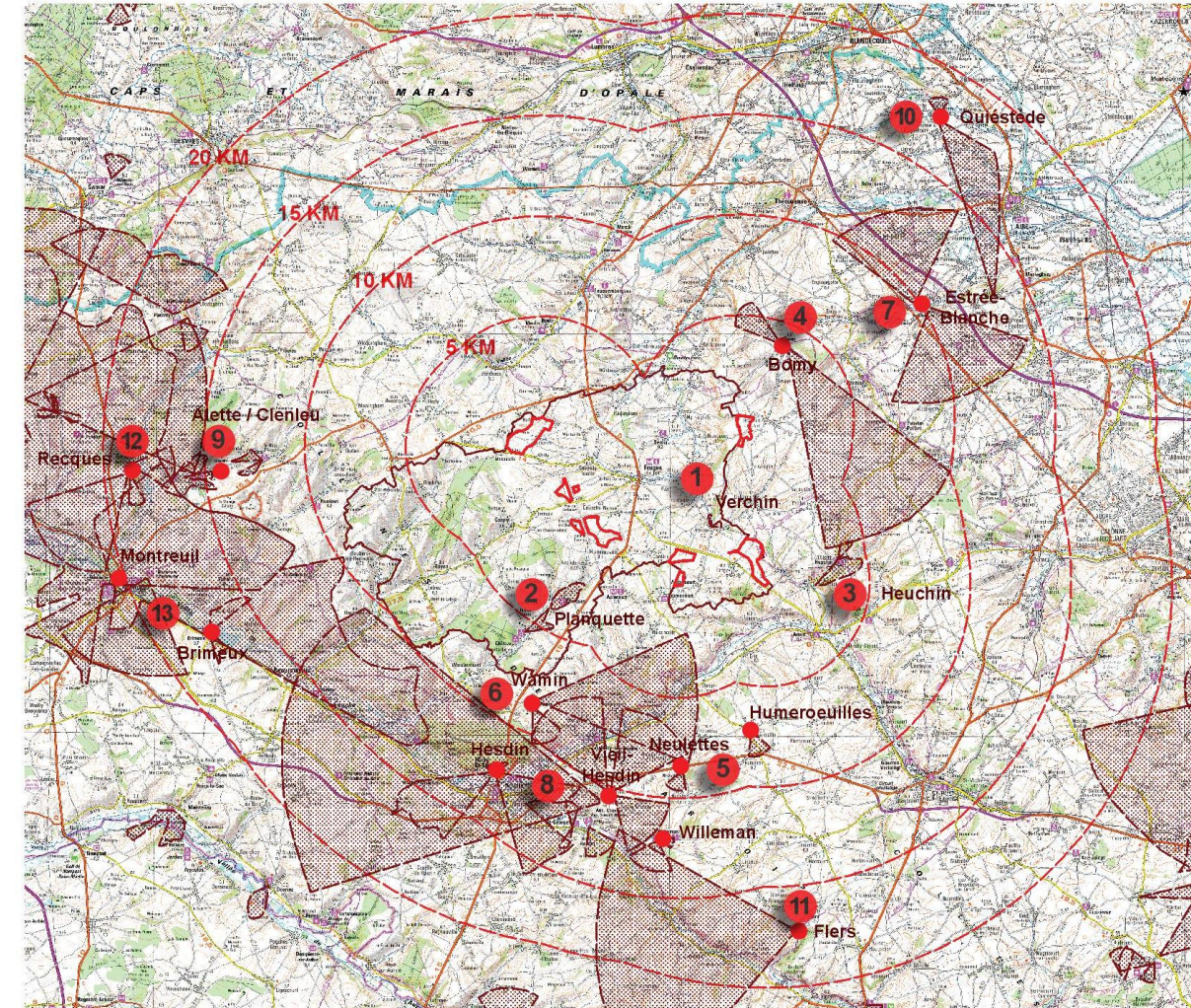
Ces cônes concernent 3 églises et un château implantés au sein de vallées encaissées.

Trois cônes de vues à partir des monuments historiques et des sites patrimoniaux sont présents dans un rayon de 5 à 10 km des secteurs d'implantations :

- 5 - Humeroeuilles, Neulettes,
- 6 - Wamin,
- 7 - Estrée - Blanche,

Six cônes de vues à partir des monuments historiques et des sites patrimoniaux sont présents dans un rayon de 10 à 20 km des secteurs d'implantations :

- 8 - Sites de la Canche : Hesdin, Vieil-Hesdin, Willeman,
- 9 - Alette, Clenleu,
- 10 - Quiéstède,
- 11 - Flers,
- 12 - Recques-sur-Course,
- 13 - Sites de la Canche : Montreuil, Brimeux.



Carte 31 : Cônes de vue à partir des monuments historiques et des sites (source : EPURE, 2018)

Aucun cône de vue n'interfère avec les sites éoliens projetés.

Cônes de vue de la vallée de la Planquette

Ces cônes concernent deux églises implantées au sein de la vallée de la Planquette, cette vallée encaissée et bordée par un ourlet arboré ne permet pas de vues lointaines.

Les sites ne sont pas affectés par le projet éolien, cependant il faut éviter absolument d'implanter des éoliennes dans l'axe de ces vallées pour éviter toute covisibilité avec ces monuments historiques.

Cônes de vue de la vallée de Verchin

Ce cône de vue concerne l'église inscrite de Verchin et son fameux clocher tord.

Située au sein de la vallée verdoyante de la Lys, les risques de covisibilités sont atténués cependant il faudra absolument éloigner toutes éoliennes de l'axe et des rebords de la vallée.

Cônes de vue du château de Bomy

Ce cône de vue concerne le château inscrit de Bomy et notamment les grandes perspectives perçues à partir du château.

Ces perspectives de 3 et 10 km ne sont pas orientées vers les ZDE projetées.

Cônes de vue de la vallée de la Canche

Ces cônes concernent essentiellement des églises implantées au sein des vallées de la Canche et de la Ternoise mais aussi quelques châteaux.

Ces monuments historiques sont localisés à plus de 10 km des ZDE proposées.